



LÉGENDE

- Limites de zones
- Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du CU
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1 du CU
- Eléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 ou L.151-23 du CU
- Immeubles remarquables protégés au titre de l'article L.151-19 du CU
- Bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU
- Chemin à protéger au titre de l'article L.151-38 du CU
- Périmètre du Site classé
- Périmètre du Site inscrit

ZONES

ZONES AGRICOLES
A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
Ace : Zone agricole concernée par des corridors écologiques

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES
N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements
Ni : Secteur naturel à vocation de sports et loisirs
Nce : Secteur naturel à protéger pour le maintien des continuités écologiques
Ne : Secteur naturel bâti à vocation agricole (équissage, élevage)
Ner : Secteur naturel dédié à la production d'énergie renouvelable
Ng : Secteur accueillant l'activité golfique
Ngc : Secteur ayant vocation à accueillir des activités hôtelières liées au golf
Ngd : Secteur naturel accueillant un grand domaine de valeur patrimoniale
Nhu : Secteur concerné par des zones humides avérées
Nj : Secteur naturel pour l'accueil de jardins potagers
Nh : Secteur naturel bâti peu dense (extension de l'existant)
Nhce : Secteur naturel bâti peu dense situé dans un couloir de continuité écologique
Nt : Secteur voué à l'accueil d'un hébergement touristique
Ng : Secteur voué à l'accueil de terrains familiaux

Commune de LUZARCHES
 Place de la Mairie
 95270 LUZARCHES
 Tél : 01 30 29 54 52

**RÉVISION DU
 PLAN LOCAL D'URBANISME** 05022

Rendu exécutoire
 le

**DÉCOUPAGE EN ZONES :
 TERRITOIRE** 1/7000e

Date d'origine :
 Décembre
 2023

4 a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du : 12 Décembre 2023

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du : 26 Septembre 2024

Urbanistes : Mandataires : **ARVAL** Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
 366, place de la République - 60800 CREPEYEN-VALOIS
 Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
 Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Arch.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louirat (Géog-Urb)

